



Rallye Bourgogne
Côte Chalonnaise



Chalon sur Saône, le 5 mai 2025

34^{ÈME} RALLYE BOURGOGNE COTE CHALONNAISE 13^{ÈME} RALLYE V.H.C. – 5^{ÈME} RALLYE V.H.R.S.

Vendredi 4 et Samedi 5 Juillet 2025

CONSIGNES POUR LES EQUIPES D'ASSISTANCE

Notre Parc d'Assistance a fortement évolué en 2025 pour vous mettre à disposition un parc en très grande partie ombragé et éclairé, et sur un sol propre et stable.

Les remorques y sont complètement interdites, les emplacements seront de 60 m² par équipage vous pourrez y installer aisément deux fourgons L3 et une tente 6 X 3.

ZONE DE DECHARGEMENT ET DE CHARGEMENT

Une **zone de déchargement et de chargement obligatoire** est mise en place le long de la rue Georges Derrien, côté prairie. Cet emplacement sera repéré par des panneaux. Le trottoir de la rue Georges Derrien n'est pas une zone de stationnement, vous ne pourrez pas y laisser de véhicules, ni de remorques.

AUCUN GARDIENNAGE NE SERA PRÉVU SUR CETTE ZONE

[PLAN D'ACCES EN ANNEXE 1](#)

PARKING REMORQUES

Un **parking obligatoire pour les remorques** est prévu sur le terrain Vannier en face du parc fermé. Accès par l'Avenue Léon Blum, le parcours sera fléché. Aucune remorque ne sera tolérée sur le parc d'assistance zones A, B et C.

Dans le cas d'une remorque fermée contenant votre matériel d'assistance celle-ci comptera pour un fourgon. Veillez à ce que son attelage ne dépasse pas sur les voies de circulation.

Ce parking ne sera pas gardé, il vous convient de prévoir un moyen d'immobilisation de vos remorques. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de dégradations ou de vols.

AUCUN GARDIENNAGE NE SERA PRÉVU SUR CETTE ZONE

[PLAN D'ACCES EN ANNEXE 1](#)

PARKING CAMPING CAR

La zone de stationnement des camping-cars se trouve le long de l'avenue Léon Blum. Vous pourrez aussi stationner sur le parking remorques juste à côté.

Tout camping-car stationnant sur le parc d'assistance devra être porteur d'un badge assistance et comptera pour un fourgon qui ne pourra dépasser la longueur L3.

Pour tous les véhicules présents dans le Parc d'assistance (fourgons, camping-car etc...), vous devez obligatoirement disposer sous la partie mécanique une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures (Art. 4.3.14 du règlement standard des rallyes.

AUCUN GARDIENNAGE NE SERA PRÉVU SUR CETTE ZONE

[PLAN D'ACCES EN ANNEXE 1](#)



INSTALLATION AUX PARCS D'ASSISTANCE

L'installation aux parcs d'assistance est prévue à partir de vendredi 4 juillet dès 8H00. Il vous sera néanmoins possible de vous y installer dès le jeudi 3 juillet après midi.

Les 3 zones d'assistance, numérotées A – B – C, sont entièrement installées autour du Parc des Expositions de Chalon sur Saône et le long de la Saône. Les allées de la Zone A seront aussi numérotées pour une orientation plus aisée (A 1 à A 14).

1. Zone A : parking bas du Centre Nautique, 100 places.
2. Zone B : le long de la Saône, derrière le centre nautique, 30 places.
3. Zone C : Parking du Bastion Bas, le long de la Saône. Réserve de préférence aux VHRS, 30 places.



Seuls les véhicules d'assistance porteurs du badge **ASSISTANCE ROSE** auront accès aux parcs d'assistance, aucune dérogation ne sera donnée. 2 badges seront remis par équipage, ils devront être obligatoirement apposés sur les véhicules d'assistance.

Aucun véhicule « volant » ne sera toléré sur les parcs hormis les véhicules « OFFICIEL » et les véhicules concurrents. Les véhicules d'accompagnants stationneront **obligatoirement** à l'APROPORT Nord, Avenue Pierre Nugue et Rue Denis Papin. Des accès sécurisés aux parcs d'assistance sont possibles par un tunnel sous la route vers le bowling et sous le Pont de Bourgogne.

SORTIE OBLIGATOIRE PAR L'AVENUE LEON BLUM OU PAR LA RUE D'AMSTERDAM (ne pas encombrer l'accès aux CH de sortie)

ATTENTION !!!

La Rue d'Amsterdam sera totalement interdite à la circulation à partir de vendredi 4 juillet à 14H00 et durant tout le rallye dans le sens entrée depuis le rond-point de l'avenue Léon Blum.

L'accès à l'enceinte du parc des expositions est interdit à tous les véhicules par le portail blanc du boulodrome.

Il n'y aura qu'une seule voie d'accès aux Parcs d'assistance par l'avenue Léon Blum :

1. le vendredi jusqu'à 16H30, l'accès sera ensuite impossible : CH2A -Entrée ASSISTANCE à ce niveau.
2. Le samedi accès possible toute la journée pour les véhicules d'assistance avec BADGE

IMPLANTATION DE VOTRE ESPACE AUX PARCS D'ASSISTANCE

PLAN EN ANNEXE 2

ZONE A : parking du centre nautique.

- Tous les espaces de 60 m² par équipages seront délimités par des traçages de places de parking
- Les camions PL de grande hauteur seront privilégiés sur les allées A1, A2 et A14 pour ne pas casser les branches des arbres.
- Commodités prévues : food-truck, WC, containers poubelle, Hankook Rally Cup, MICHELIN Alain Pneus, buvette du rallye, ombre et éclairage public

ZONE B : long de Saône – derrière le centre nautique. La plus belle vue de Chalon

- Des repères au sol seront faits pour des zones de 60m²
- Sous le Pont de Bourgogne la zone sera totalement à l'ombre
- Commodités : WC et à 100 m de la buvette du rallye
- ATTENTION ACCES POIDS LOURDS uniquement le vendredi jusqu'à 15H30, par le rond-point de l'avenue Léon Blum et la rue d'Amsterdam.



ZONE C : Bastion bas le long de Saône .

- Des repères au sol seront faits pour des zones de 60m2
- La zone sera bien ombragée
- Commodités : WC et à 150 m de la buvette du rallye`
- ATTENTION ACCES POIDS LOURDS uniquement le vendredi jusqu'à 15H30, par le rond point de l'avenue Léon Blum et la rue d'Amsterdam.

TYPES D'IMPLANTATIONS OBLIGATOIRES

[PLAN EN ANNEXE 3](#)

Voir le plan en annexe pour les implantations types selon les Zones A, B et C.

ASSISTANCES GROUPEES A PLUSIEURS EQUIPAGES

Vos souhaits d'assistance groupée à plusieurs équipages devront nous être parvenus maximum **à la date de clôture des engagements soit le 23 juin 2025 à minuit** en indiquant très précisément lors de votre engagement avec quels équipages vous partagerez l'assistance.

Au-delà de cette date et sans indications de votre part, l'attribution des emplacements sera à la discrétion de l'organisation et ne pourra être remise en cause.

Un directeur de course contrôlera le bon déroulement de l'installation.

Du respect des emplacements attribués ira une circulation fluide des concurrents dans les parcs où la vitesse sera limitée à 20 Km/H MAXIMUM , la sécurité de tous en dépend. Nous vous rappelons qu'à l'exception des membres du Collège, tous les officiels figurant sur les règlements particuliers sont compétents en tant que juges de fait pour les constatations visuelles d'infractions dont ils seraient témoins.

[PLANS DE CIRCULATION OBLIGATOIRES EN ANNEXE](#)

OBLIGATIONS – ECO-ENVIRONNEMENTALES

« Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- ♣ de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- ♣ d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- ♣ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- ♣ de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- ♣ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Les pénalités sont cumulatives. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur. » Art. 4.3.1.4 du règlement standard des rallyes 2025.

Vous allez trouver un emplacement propre.

Il est formellement interdit de couper ou casser les branches des arbres qui vous fourniront de l'ombre.

Des containers à déchets sont prévus sur les parcs, pour le verre des bennes à verre sont présentes au parc des expositions.

Merci de procéder à un tri précis de vos déchets. Le recyclage des pneumatiques, lubrifiants et éventuelles pièces de carrosserie reste à votre charge. Ces déchets devront être enlevés lors de votre départ.

Merci de ramasser aussi vos mégots de cigarettes, papiers...

Nous vous souhaitons un excellent rallye 2025. Et un bon séjour en Côte Chalonnaise.

Le Comité d'Organisation

